



Commune de VAUX LES PRES

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 10 juillet 2014

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés le jeudi 10 juillet 2014 à 20h30, sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 4 juillet 2014.

Présents :

Gérard BOURQUIN, Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Martine LAGRANGE, , Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT.

Excusés : Renée LEGUIN, Thierry MOINE (pouvoir à Yannick MOREIRA),

Absent : Philippe LACROIX

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2014.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

2- Projet Neolia, modification simplifiée du PLU

M. le Maire rappelle les échanges récents avec la DDT et le géomètre de la société Néolia (cf. Compte rendu de la réunion du 20 juin) portant sur les difficultés liées à rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Lors de la rédaction initiale du PLU, la volonté de la commune était que l'aménagement d'une zone à urbaniser puisse se faire sur l'ensemble de la zone, mais à condition que cet aménagement se fasse par tranches successives.

Or le texte initial comporte (Chapitre AU1-2) une contradiction qui fait obstacle à un aménagement par tranches.

La commune ne pouvant pas assumer les conséquences (assainissement, etc...) qui résulteraient d'un aménagement total de la zone, le Maire propose, pour résoudre ce problème, une modification simplifiée du PLU, portant uniquement sur la partie ambiguë du texte.

La rédaction proposée par les services de la DDT permet de répondre à la volonté initiale de la commune, interdit toute construction au « coup par coup », et impose à l'aménageur d'une tranche de dimensionner les viabilités de façon à répondre aux besoins de l'ensemble de la zone.

La procédure de modification simplifiée prévoit la prise d'un arrêté municipal et une période de consultation de la population d'un mois avec mise à disposition du public des éléments du dossier lui permettant de formuler des observations.

Il est proposé que l'information de la population se fasse par diffusion d'un bulletin « Mairie info », le dossier étant consultable en mairie entre le 21 juillet et le 22 août.

<p><u>Décision</u> : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification envisagée et valide la procédure de modification simplifiée et d'information de la population.</p>

3- Aide à la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public.

Un diagnostic énergétique, portant notamment sur le réseau d'éclairage public a été conduit sur la commune en partenariat avec la Cagb. Les résultats faisaient apparaître la nécessité d'une remise aux normes de sécurité des trois transformateurs d'alimentation du réseau électrique communal, ce chantier étant prioritaire, et le remplacement de l'ensemble des points lumineux avec des dispositifs plus économes en terme de consommation d'énergie.

La société Nocta Bene a été sollicitée pour assurer l'aide à la maîtrise d'ouvrage de ce programme.

Elle propose un contrat d'assistance faisant apparaître :

- d'une part le coût de la prestation de montage du dossier d'appels d'offres aux entreprises chargées de l'entretien du réseau, prestation chiffrées à 1800 € HT
- d'autre part le coût du suivi et contrôle des quatre tranches de travaux prévues, prestation chiffrée à 400€ HT à régler après réalisation de chacune de ces quatre tranches.

Décision : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal accepte la proposition de l'agence Nocta Bene et autorise le Maire à signer le contrat d'assistance.

4- Réfection du chemin de la tuilerie.

Les travaux sont prévus dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Le cabinet de maîtrise d'œuvre BEJ sollicité par la commune a étudié les offres émanant de 4 prestataires ayant répondu à l'appel d'offre (Colas, Bonnefoy, Roger Martin et Eurovia).

Le cabinet BEJ propose de retenir le devis de la société Eurovia, mieux disant, à 29 642 € HT .

La sélection de BEJ s'opère à partir d'un système de cotation portant sur divers éléments (coût, travaux prévus, délai...).

Le devis Eurovia recueille en effet la meilleure note globale par rapport aux trois autres entreprises dont les devis s'échelonnent de 32 500 à plus de 40 000 € HT

A noter : ce projet a fait l'objet d'un accord de subvention du Conseil général sur la base du dossier prévisionnel.

Décision : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal valide la proposition et accepte le devis de la société EUROVIA, pour un montant de 29 642 € HT. Il autorise le maire à engager et signer les marchés de travaux.

5- Motion de soutien à l'Association des Maires de France (AMF).

Par courrier du 12 juin 2014, l'AMF alerte l'ensemble des communes sur les incidences du plan d'économies de 50 milliards d'euros prévu par l'Etat pour la période 2014-2017.

Ce plan prévoit une diminution progressive des dotations de l'Etat aux collectivités locales de 11 milliards soit une baisse cumulée sur la période supérieure à 28 milliards. L'impact de ce plan pour la commune de Vaux les prés est estimé à près de 30 000 € cumulés sur la période.

L'AMF souhaite mobiliser les communes et les intercommunalités pour réclamer au gouvernement le réexamen du plan de réduction des dotations, l'arrêt des transferts de charges et la tenue urgente d'une instance de dialogue et de concertation.

Débat : Les élus perçoivent bien les incidences de ce programme qui ne se traduira pas seulement par une baisse directe de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat. Les ressources des collectivités territoriales (Conseil général, Cagb notamment) seront forcément elles aussi impactées, amenant ces collectivités à réduire le soutien qu'elles apportent aux communes, notamment dans leurs programmes d'investissements. A terme, l'équilibre budgétaire communal touché par ce double effet de réductions sera remis en cause ce qui amènera inévitablement la commune à réduire ses dépenses d'investissement. Au final, toutes les communes étant confrontées aux mêmes effets, c'est tout l'équilibre du tissu économique local qui sera menacé.

Décision : Après ces échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, s'associe pleinement à la démarche conduite par l'AMF et autorise le Maire à signer la motion de soutien à l'association.

6- Motion proposée par l'Association des Maires Ruraux du Doubs.

Par courrier du 16 juin 2014, l'association des Maires Ruraux du Doubs sollicite l'adhésion des communes à une motion de soutien aux Conseils généraux, collectivités menacé de disparition à l'horizon 2021.

Faisant état des positions divergentes émanant des représentants de l'Etat, la motion rappelle quelles seraient les incidences d'une disparition du Conseil général dans chaque département, notamment auprès des petites communes rurales dont il est un interlocuteur essentiel. Le Conseil général apporte en effet aux communes non seulement un soutien financier des projets mais aussi un accompagnement technique indispensable du fait des désengagements de l'Etat dans les territoires ruraux. C'est enfin un acteur majeur du développement

des territoires par les compétences dont il assure mise en œuvre : entretien des routes, transports scolaires, collèges, patrimoine...

Débat : Pour les élus présents, la nécessité d'une réforme des collectivités territoriales n'est pas à remettre en cause au regard du nombre de strates de décisions et de compétences entre les citoyens et l'Etat. Cependant, la réforme envisagée avec la disparition des Conseils généraux n'apparaît pas comme une solution satisfaisante. Les compétences assurées par le Conseil général seront nécessairement transmises à d'autres instances, notamment au Conseil Régional et ultérieurement des grandes régions, éloignant un peu plus les communes des centres de décision. De plus l'économie qui pourrait en résulter n'apparaît pas clairement, les personnels du Conseil général étant transférés aux régions ou à d'autres collectivités (communautés de communes). Enfin si les intercommunalités importantes peuvent a priori, du fait de leurs moyens, suppléer l'absence du Conseil général, il n'en est pas de même pour la majorité des petites communes rurales dont le Conseil général est le partenaire privilégié.

Décision : Après ces échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, s'associe à la démarche conduite par l'Association des Maires Ruraux du Doubs et autorise le Maire à signer la motion de soutien au Conseil Général.

7- Remboursement de frais de déplacement à un élu.

Point non étudié, retiré de l'ordre du jour.

8- Adhésion à la fondation du patrimoine

La Fondation du Patrimoine est une association de type loi de 1901, reconnue d'utilité publique. Elle a pour objectif de contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine rural, notamment par une aide au financement des projets : mobilisation de mécénat d'entreprise, lancement de souscriptions publiques, octroi de label permettant de bénéficier de réductions fiscales, voire aides financières.

La commune de Vaux les prés y adhère chaque année, la cotisation 2014 s'élève à 50€

Décision : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide d'adhérer à la fondation du patrimoine pour 2014.

9- Remplacement des pièges du lieutenant de louveterie.

Suite au vol de 3 pièges signalé par le lieutenant de louveterie, la surveillance du site de la rhizosphère avait été interrompue, dans l'attente d'un accord de la commune pour le remplacement du matériel dérobé (cf. Conseil municipal du 20 juin).

Le devis s'élève à 82,75€ par piège, soit un total de 248,25€ TTC

Décision : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide de prendre en charge le remplacement du matériel pour un montant de 248,25 € TTC et affecte la dépense au budget d'assainissement au chapitre 022 dépenses imprévues.

10- Enquête publique société Jeantet

Ce point a été évoqué en questions diverses lors de la réunion de conseil du 20 juin mais nécessite un avis du conseil d'où sa présentation au conseil.

Pour rappel : les services de la Préfecture du Doubs ont ouvert une procédure d'enquête publique concernant la société JEANTET, relative au permis de construire déposé en vue d'exploiter une plate-forme logistique sur la ZA de l'Echange.

La société projetée en effet d'y regrouper ses sites de stockage de Besançon.

La demande présentée a pour objet de justifier les impacts du projet, celui-ci étant soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier a par ailleurs fait l'objet d'un avis présenté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

La procédure de consultation de la population est en cours jusqu'au 23 juillet, le dossier consultable en mairie et le commissaire enquêteur étant présent le 11 juillet après midi à Vaux les prés.

Décision : A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté par la société Jeantet.

11- Questions diverses

- Information sur le déploiement du réseau ADSL
Le Syndicat Mixte du Réseau Lumière (composé de la Ville de Besançon, de la CAGB et du Conseil général) assure le déploiement du très haut débit ADSL sur le département.
L'installation des réseaux fibre optique est prévu sur le site de la Zac de l'échange pour la fin d'année 2014.
- Assurance personnelle pour les adjoints
Le maire rappelle la nécessité pour les trois adjoints au regard des délégations qu'ils assurent, d'être couverts par une assurance personnelle d'élu local.
- Dépôt d'ordures sur la D67
Un dépôt sauvage d'ordures (pneus, carcasses d'animaux...) est constaté dans le talus le long du CD67 sur la commune de Vaux les prés.
Une réunion avec les différents propriétaires concernés (12 propriétaires y compris la commune) sera organisée afin d'évoquer ce problème et proposer la pose d'une barrière de sécurité pour éviter ces dépôts clandestins.
- Recensement
Une réunion organisée par l'Insee s'est tenue le 4 juillet, concernant l'organisation du prochain recensement de population qui se déroulera en janvier et février 2015. Ce dossier sera repris à l'automne notamment pour la recherche d'un agent recenseur.
- Urbanisme :
 - Installation du Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon
L'assemblée générale de l'AUDAB s'est tenue le 8 juillet. La nouvelle Présidente est Mme Catherine Berthelet, Maire de Pelousey.
 - Deux réunions de la commission urbanisme ont été tenues depuis le dernier conseil, avec examen de plusieurs dossiers : déclaration de travaux, permis de construire, et différents certificats d'urbanisme.
- Récolement des archives communales
Le service des archives départementales du Doubs rappelle à la commune l'obligation –à l'occasion du renouvellement du conseil municipal-- de procéder au récolement des archives communales. Ce travail devra être conduit rapidement, si possible avec un appui des Archives départementales.
- Réunion du SIVOS de Villers Buzon
Au cours de sa dernière réunion, le SIVOS a pris la décision de fixer le vendredi après-midi les plages de détente loisirs consacrées aux « Temps d'activités périscolaires ». Il est en effet possible cumuler ces temps de éducatifs sur un après-midi dans la semaine.
Le conseil d'école a adopté une position identique. Le Conseil général assurera le transport du vendredi soir. Les activités sont encadrées par les Francas du Doubs.
- Dossiers de voirie
Les travaux de réfection sur le chemin de Champagny et la route de Villers Buzon ont été effectués.
Une petite partie reste à faire sur la route de villers ainsi que grande rue.
La pose de panneaux de rue est en cours sur les rues de Mazeroles et Grande rue.
Des travaux d'élagage d'arbustes dépassant sur la voirie communale ont été demandés à quelques riverains.
Un contrôle récent de la station d'épuration relève l'absence de plan de fonctionnement. Cette remarque sera prise en compte.
Le contrat de Franche Comté Assainissement a été reçu. Il prévoit un curage de trois points bas. Il manque une partie d'informations sur le curage de l'ensemble du réseau (prévu à l'origine par tranches sur 5 ans). La société FCA sera recontactée pour obtenir ces précisions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15

Le 11 juillet 2014

1e Maire

B. GAVIGNET